



Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international, sans préjuger de sa nature, relatif aux activités des entreprises militaires et de sécurité privées

Cinquième session, 15 au 19 avril 2024

Monsieur le Président-rapporteur,

- Permettez-moi de commencer par vous remercier pour la convocation de cette cinquième session et la préparation de la 3ème version révisée du projet d'instrument. Nous notons bon nombre de points positifs dans le texte actuel. En particulier, le champ d'application plus large que celui du Document de Montreux, les dispositions relatives à la coopération et à l'assistance internationales, ainsi que le fait qu'un instrument placé sous l'égide des Nations unies pourrait bénéficier d'un soutien universel sont autant de points sur lesquels une valeur ajoutée au cadre réglementaire existant pourrait être apportée. La Suisse tient à souligner qu'il sera important de veiller à ce que cet exercice se base sur le droit international existant et ne l'affaiblisse pas. L'instrument ne devra pas porter préjudice au droit international existant, notamment le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit pénal international.
- La Suisse continuera de s'engager dans les discussions de manière constructive. Bien qu'elle soit consciente du mandat, il est important pour la Suisse qu'une certaine clarté sur la nature du document soit apportée. Cette clarté permettrait de procéder plus rapidement et avec plus de précision sur de nombreux aspects abordés dans l'instrument. Comme nous l'avons déjà souligné par le passé, nous estimons qu'il est plus réaliste d'opter pour un instrument non contraignant, complémentaire au Document de Montreux. A notre avis, un tel instrument a plus de chances d'être universellement accepté.
- Il reste également des questions importantes à éclaircir, au-delà de la nature de l'instrument. À cet égard, nous souhaiterions également vous remercier d'avoir structuré cette session de manière à permettre un échange ouvert sur des sujets clés. Nous soutenons ce format et nous réjouissons des discussions de cet après-midi et des jours à venir.
- Les discussions prévues pour cet après-midi autour des définitions des fonctions de l'État révèlent une complexité notable, chaque État ayant sa propre interprétation de son rôle. Une telle définition dépasserait également le champ d'application d'un instrument conçu pour réglementer les entreprises militaires et de sécurité privées. Par conséquent, nous estimons qu'il serait plus prudent de trouver un consensus sur les activités qui ne devraient pas être exercées par des entreprises militaires et de sécurité privées.

La Suisse aspire à ce que les délibérations au sein du groupe de travail intergouvernemental encouragent un dialogue constructif. Ce dialogue devrait porter sur les défis liés à la régulation des



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi

entreprises militaires et de sécurité privées, ainsi que sur les considérations essentielles dans l'élaboration d'un cadre réglementaire international.

Je vous remercie.